

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	64

PRESENTS	52
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	28

Vote Pour :	57
Vote Contre :	0
Abstention :	7

Date de la Convocation

17 JUIN 2025

Date d’Affichage

17 JUIN 2025

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Madame Martine SOUQUET, Première Vice-Présidente.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent, ALBERGE Blaise AZNAR, Lahcène BAAZIZ, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Gwenaël GRANGER, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ à William VERGNES, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Mathieu BLESS à Florence BELOU, Françoise BOURDET à Christophe GOURMANEL, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Marie GRANEL à Elisabeth LOYER, Christelle HARDY-HEBRARD à Martine SOUQUET, Guy LEGROS à Ludovic RAU, Lucette ROUTABOUL à Sylvie DA SILVA, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Jean-Marie VALATX à Laurence CRANSAC-VELLARINO

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Céu DA COSTA, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Christian LONQUEU, Françoise MALAURE-NERIN, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Francis PRADIER, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Laurent SQUASSINA, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François BAULES

N°129_2025

ACTES : 7.1.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 16- Décision Modificative n°1 Budget Déchets

Exposé des motifs

1 - Poste Assurances

La cotisation d’assurance de la flotte automobile 2025 a fortement augmenté en comparaison à 2024. Après négociations, l’assureur a consenti une baisse conséquente sur l’appel 2025, malgré la déclaration de véhicules supplémentaires à assurer.

Toutefois, les montants d'assurance demeurent plus importants que ceux qui étaient anticipés lors du vote du budget. 48 489 € ont été budgétés pour la flotte automobile de ce budget. La cotisation s'élève finalement à 51 718 €. Par ailleurs, il en est de même de la garantie dommages aux biens dont une part est ventilée sur le Budget Déchets.

La dépense supplémentaire est estimée à 5 000 €.

2 - une refacturation des charges administratives a été réalisée en 2024 pour la première fois, par le budget Déchets au budget Voirie, d'un montant de 43 385 €. Cette refacturation n'aurait néanmoins pas dû être effectuée, du fait qu'elle ne représente pas de services associés.

Il est proposé de procéder à l'annulation de la refacturation desdites charges 2024. L'écriture viendra corriger l'exercice antérieur (article 673).

3 - Révision du produit de fiscalité TEOM

L'état de notification de fiscalité 2025 a été mis en ligne après le vote du budget primitif. L'état fait apparaître au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) un produit supplémentaire de 77 444 €.

4 - Liée à sa transmission tardive, une facturation d'intérim 2024 a été prise en charge sur l'exercice 2025 pour un montant de 38 984 €.

La somme de 34 059 €, équilibrant la présente décision modificative, est prévue au compte 6218.

Le conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le budget primitif 2024 Budget principal voté le 24 mars 2024,

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances et Moyens Généraux du 4 juin 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstentions de Blaise AZNAR, Florence BELOU en son nom et au nom de Mathieu BLESS lui ayant donné pouvoir, Sébastien CHARRUYER, Michelle LAVIT, Fernand ORTEGA, et Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO) :

- **approuve** par décision modificative les inscriptions en dépenses et recettes exposées ci-dessous.

	Chapitre	Nature	Libellé	Fonction	Montant
- FONCTIONNEMENT					
- DÉPENSES	- 011	- 6161	- MULTIRISQUES	7212	5 000.00 €
	Total 011				5 000.00 €
	- 67	- 673	- TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	7212	43 385.00 €
	Total 67				43 385.00 €
	- 012	- 6218	- AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	7212	34 059.00 €
	Total 012				34 059.00 €
Total DÉPENSES					82 444.00 €
- RECETTES	- 731	- 73133	- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimil	7212	77 444.00 €
	Total 731				77 444.00 €
	- 75	- 75888	- AUTRES	7212	5 000.00 €
	Total 75				5 000.00 €
Total RECETTES					82 444.00 €

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 02 JUIL. 2025

- publication - mise en ligne

Le 02 JUIL. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance,

Jean-François BAULES

La Première Vice-Présidente,

Présidente de séance

Martine SOUQUET



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 02/07/2025



ID : 081-200066124-20250623-129_2025-DE